

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/10/2011

Réception par le Prefet : 19/10/2011

Publication : 25/10/2011



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2011-10-2-1

Séance du mardi 18 octobre 2011

### AIDE A L'HOTELLERIE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération N° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération N° CG-2010-4-2-4 du 7 décembre 2010 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

### APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue :
  - une subvention de 21 044 € à la SAS « Grand Hôtel Bristol » à COLMAR, selon la fiche de présentation annexée ;
  - une subvention de 37 445,50 € à la Sarl « Hostellerie Saint-Barnabé » à MURBACH, selon la fiche de présentation annexée ;
- autorise le Président à signer avec les bénéficiaires une convention d'attribution de subvention sur la base des conventions-type approuvées par la délibération de la Commission Permanente n° CP-2010-3-2-1 du 26 février 2010 ;
- autorise le prélèvement des crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 2042, programme F241 du budget départemental.

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 18 OCTOBRE 2011

Hébergements - Hôtellerie  
PROGRAMME 2011

N° Opération	Maitre d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant subventionnable HT retenu	Taux	Montant de la subvention	Cadre d'intervention
HEB04086	<b>GRAND HOTEL BRISTOL SA</b> Rénovation de 3 chambres, climatisation de 20 chambres, aménagement d'1 chambre accessible au Grand Hôtel Bristol à COLMAR Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 21 044,00 €	420 878,00	5%	21 044,00	Règle de minimis
HEB04087	<b>HOSTELLERIE SAINT-BARNABE</b> Travaux de rénovation, création d'un espace spa à l'Hostellerie Saint-Barnabé à MURBACH Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 37 445,50 €	299 564,22	12,5%	37 445,50	Règle de minimis
	<b>TOTAL :</b>	<b>720 442,22</b>		<b>58 489,50</b>	

## « Grand Hôtel Bristol »

68000 COLMAR

### CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

**PROPRIETAIRES/EXPLOITANTS : M. RICHARD RIEHM**

**STATUT JURIDIQUE :**

**Fonds : SAS « Grand Hôtel Bristol »**

**Murs : FORTIS (crédit-bail immobilier / dernière échéance le 30/09/2011)**

**FORMATION / EXPERIENCE  
PROFESSIONNELLE :**

M. Riehm, titulaire d'un diplôme de cadre supérieur de l'industrie hôtelière (université de Boston), dirige le Grand Hôtel Bristol depuis 1970.

### CLASSEMENT / ADHESION / EFFECTIF / REFERENCEMENT / TO :

Classé 3 étoiles, le Grand Hôtel Bristol dispose de 91 chambres et de 2 salles de restaurant offrant un total de 200 couverts (l'Auberge et le restaurant gastronomique « au Rendez-Vous de Chasse »). Situé face à la gare et non loin du centre-ville, l'établissement a connu un développement important en 2006 avec la création de 20 nouvelles chambres, d'un espace séminaires de 215 m<sup>2</sup> et d'un espace bien-être (avec sauna / hammam / fitness et salle de massage). La structure emploie 49 personnes à temps plein et atteint un taux d'occupation de l'ordre de 67%, légèrement supérieur à la moyenne des établissements de même catégorie à Colmar.

	2010	2009	2008
Chiffre d'Affaires net	5 233 479 €	4 861 029 €	4 849 627 €
Résultat net	217 370 €	165 733 €	102 231 €

### PROJET

#### DESCRIPTION :

Le projet présenté porte sur la rénovation complète de 3 chambres, la climatisation de 20 chambres et des espaces communs, ainsi que l'aménagement d'une chambre accessible.

#### OBJECTIF :

Après la création d'une nouvelle aile de 20 chambres contemporaines en 2006 et les rénovations réalisées en 2010, ces nouveaux travaux visent à boucler la remise à niveau de l'établissement afin de pouvoir solliciter un classement 4 étoiles.

**EMPLOIS CREES :** Le projet n'aura aucune incidence immédiate en termes d'emplois.

**MAITRES D'OUVRAGE  
ET BENEFICIAIRE DE  
LA SUBVENTION :**

**SAS « Grand Hôtel Bristol »**  
APE : 5510Z – Hôtels et hébergement similaire  
SIRET : 915 720 593 00010  
Président : M. Richard RIEHM  
Siège social : 7, Place de la Gare - 68000 COLMAR

**DEBUT/FIN DES TRAVAUX :** janvier à juillet 2011

**MONTANT DES TRAVAUX :**

Montant total H.T. estimé à : 573 457 €

Montant H.T. éligible : 420 878 €

**Détail des investissements éligibles :**

- Rénovation complète de 3 chambres (y compris salles de bains)
- Climatisation de 20 chambres, de 2 salles de réunion et des espaces communs
- Aménagement d'une chambre accessible
- Aménagement des toilettes du restaurant
- Mises aux normes

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :**

Emprunt	530 000 €
Autofinancement	1 369 €
Région Alsace	21 044 €
Département 68	21 044 €
Autre	
TOTAL	573 457 €

**AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE**

S'agissant d'un projet dont les investissements éligibles sont inférieurs à 700.000 € HT, localisé dans une commune de plus de 15.000 habitants, il est proposé d'attribuer à la **SAS « Grand Hôtel Bristol »** une subvention de 42 088 € (selon critères et dans le respect de la règle de minimis) correspondant à 10 % du montant H.T. éligible estimé à 420 878 €, répartis à parité entre le Conseil Général du Haut-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace, représentant une participation de 21 044 € (5 %) pour chaque collectivité.

**OBSERVATION - REMARQUES**

La SAS « Grand Hôtel Bristol » avait obtenu une subvention de 23 923 € du Conseil Général du Haut-Rhin pour la réalisation de la précédente tranche de travaux (CP du 24/09/2010). Une subvention du même montant ayant été attribuée par la Région Alsace (CP du 11/02/2011).

## « Hostellerie Saint-Barnabé »

68530 MURBACH

### CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

**PROPRIETAIRES/EXPLOITANTS : CLEMENCE & ERIC ORBAN**

**STATUT JURIDIQUE :** **Fonds :** SARL « Hostellerie Saint-Barnabé »  
(détenue à 84% par M & Mme ORBAN)

**Murs :** SARL « Immobilière St-Barnabé »  
(détenue à 66,6% par M & Mme ORBAN)

**FORMATION / EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :** M. Orban travaille dans le domaine de la restauration depuis 1979. Après plusieurs postes occupés dans de grandes maisons (Bernard Loiseau / Bruno à Bruxelles / restaurant Hirschen à Sulzburg), il a été chef de cuisine au Château d'Isenbourg de 1982 à 1986. Il est à la tête de l'Hostellerie St-Barnabé depuis 1987 et est actif au sein de la profession, notamment dans le cadre de la formation (Président de la commission des apprentis du Haut-Rhin, ancien enseignant au Lycée professionnel de Guebwiller et au CFA de Colmar)

**CLASSEMENT/ ADHESION /EFFECTIF/ REFERENCEMENT / TO :**

L'établissement, classé 3 étoiles, dispose de 26 chambres et de 3 salles de restaurant offrant un total de 100 couverts.

Idealement situé au cœur du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, l'établissement s'inscrit dans une démarche respectueuse de l'environnement et est membres des Hôtels au Naturel.

Accueillant essentiellement une clientèle individuelle de loisirs, l'hôtel restaurant est membre des Relais et Silence et figure dans le Guide Michelin et le Guide Champérad.

La structure emploie 13 personnes à temps plein et atteint un taux d'occupation de l'ordre de 51%.

	2010	2009	2008
<b>Chiffre d'Affaires net</b>	861 916 €	888 799 €	1 080 415 €
<b>Résultat net</b>	6 641 €	-49 292 €	-33 234 €

### PROJET

**DESCRIPTION :**

Le projet présenté porte sur un certain nombre de rénovations et de développement de l'offre, mis en œuvre en 2 phases successives :

- Phase 1 :
  - ⇒ transformation de la salle petit déjeuner en salle de restaurant + bar
  - ⇒ rénovation et mise aux normes des communs (réception, escaliers, paliers, salon) et de 2 chambres
  - ⇒ création de l'espace spa (sauna / jacuzzi / douche massante multi jets / 2 salles de soins)
  
- Phase 2 :
  - ⇒ Création d'une piscine extérieure chauffée
  - ⇒ Développement de l'espace spa avec installation d'un hammam, aménagement d'une salle de soins complémentaire, aménagement d'une salle de détente
  - ⇒ Aménagement du parc
  - ⇒ Isolation des 2 salles de restaurant
  - ⇒ Isolation phonique des chambres et rénovation des salles de bains
  - ⇒ Création d'une chambre (aménagement de l'ancien chalet privatif)
  - ⇒ Création d'une salle de séminaire
  - ⇒ Mise en conformité de la cuisine

**OBJECTIF :**

Le projet présenté vise une plus-value qualitative, avec notamment la création d'un espace spa, mais également une adaptation de l'offre aux nouvelles attentes et goûts de la clientèle par un relooking complet des espaces communs.

**EMPLOIS CREEES :** Le projet permettra la création de 3 emplois à temps partiel (étages / cuisine / salle)

**MAITRE D'OUVRAGE :** **Sàrl « Hostellerie Saint-Barnabé »**  
**ET BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION :** APE : 5510Z – Hôtels et hébergement similaire  
SIRET : 326 480 688 00034  
Co-Gérant : M. Eric ORBAN  
Siège social : rue de Murbach – 68530 BUHL

**DEBUT/FIN DES TRAVAUX :** avril 2007 à mi-2011

**MONTANT DES TRAVAUX :**

Montant total H.T. estimé à : 558 711,59 € HT

Montant H.T. éligible : 299 564,22 €

**Détail des investissements éligibles :**

- Globalité du programme hors mobilier, travaux réalisés antérieurement à la demande de subvention (faite en date du 28/12/2007) et travaux d'entretien (rénovation d'une terrasse).

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :**

Autofinancement	193 820,59 €
Emprunt	290 000,00 €
Région Alsace	37 445,50 €
Département 68	37 445,50 €
TOTAL	558 711,59 €

**AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE**

S'agissant d'un projet dont les investissements éligibles sont inférieurs à 700.000 € HT, localisé dans une commune de moins de 15.000 habitants, il est proposé d'attribuer à la **Sàrl « Hostellerie St-Barnabé »** une subvention de 74 891 € (selon critères et dans le respect de la règle de minimis) correspondant à 25 % du montant H.T. éligible estimé à 299 564,22 €, répartis à parité entre le Conseil Général du Haut-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace, représentant une participation de 37 445,50 € (12,5 %) pour chaque collectivité.

**OBSERVATION - REMARQUES**